L'ABEILLE.

PAR BULLIT, BULLEN & MAGNE
No 81, RUE DE CHARTRES

CONDITIONS :
ABONNEMENT.

Douze piastres par an, pour la famille, payable d'avance pour l'année ; dix piastres pour le bureau ; deux piastres pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour l'année ; aussi longtemps l'abonné ne voudra pas être payé à son domicile à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué tant que les comptes arriérés ne seront payés. Les abonnés qui voudront faire leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine avant que le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

ANNONCES : Une piastre par carré de chaque insertion, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ANNONCES pour l'année aux annonces—Les affiches et personnes tenant magasins de détail, 600, les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, 800 ; les agents pour navires, billets de passages à vapeur, et les gens de commerce faisant la commission, 900. Ces abonnements ne passent à l'année et d'avance.

Le privilège des annonceurs finit avec cet imité à quatre lignes, et trois fois par semaine.

Les ANNONCES des mariages et des décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens meubles, articles signalés perdus ou égarés, les annonces de bénéfice &c. &c. devront payer autant que les annonces ordinaires.

Les ANNONCES qui doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

Les ANNONCES ou articles d'une nature peu commune, lorsqu'elle pourront être admis, paieront le double des annonces ordinaires et payées d'avance.

Les ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations, habitations, esclaves marchandises, navires en course, agence &c. &c., lui seront portés en compte séparément et au prix ci-dessus énoncés.

Les ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AVIS POUR ANNONCE de faillite sera publié, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il n'ait été répondu.

Les THEATRES et autres endroits ouverts pour la moyennant du public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs paieront $150.

Les ANNONCES de candidature à des emplois public et toutes annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

LA VÉRITÉ EST GRANDE ET PRÉVAUDRA.—Il est notoire que 1000 pilules de salsepareille pour le sang, ont été vendues pendant les derniers six mois.

Il est notoire qu'elles ont été administrées dans beaucoup de cas pour prévenir les mauvais effets des pilules mercurielles et autres médecines du charlatans par lesquels plusieurs vies ont été mises en danger.

Il est notoire que les médecines des charlatans contiennent des minéraux ou du mercure et qu'ils savent qu'elles doivent guérir ou tuer, laissant au hazard à choisir.

Il est notoire qu'un grand nombre de charlatans ou étrangers imposteurs se nomment médecins, afin d'en imposer au public et lui vendre ses vilies préparations, n'occupant fort peu des conséquences pourvu qu'ils le rendent bien gras gouverné.

Il est notoire que les charlatans et les imposteurs étrangers qui infestent notre pays, ne connaissent nullement la nature de la médecine et encore bien moins la constitution humaine.

Il est notoire que ces pilules sont particulièrement efficaces dans les maladies provenant des causes par l'impureté du sang et des fluides animaux.

Dyulleurs rhumatismales, scrofula, Erysipelas, jaunisse, brûlements d'estomac, maladies du foie, de la peau, des os et des glandes, douleurs dans les côtes, le dos et l'aîne, au dessus du cœur et de l'estomac, fièvre interne, mauvaise bouche, mauvaise haleine, vents, indigestion, manque d'appétit, acidité de l'estomac, plates ulcérées au nez, à la gorge et à la bouche, éruptions sur la peau, boutons au visage et sur le corps vertiges, enflures des glandes du cou, de l'estomac, tous, maladie du foie &c. &c.

CE QUI LES RECOMMANDENT.

Il est notoire que le propriétaire et manufacturer des pilules de salsapareille pour le sang est médecin et apothicaire, reconnu par les plus célèbres médecins des Etats Unis.

Les docteurs Physick, Chapman, Jackson, Gibson, Dewes, Hare, James, Horner, Coxe, &c.

Il est notoire que les pilules de salsapareille pour le sang sont administrées par plusieurs médecins et qu'elles sont recommandées par eux dans toutes les parties des Etats Unis. [Voir les directions qui accompagnent chaque boîte.]

Il est notoire qu'elles sont composées entièrement de végétaux et qu'elles ne contiennent ni mercure ni préparation animale.

Il est notoire qu'elles peuvent être prises par les tempéraments les plus délicats et par les personnes de toutes âges, sans aucun dérangement dans leurs occupations et sans crainte du froid et sans quel soit nécessaire de faire aucune diète.

Il est notoire que leur opération qui sera légère ou forte, selon la quantité prise n'affaiblira pas le système ainsi qu'une médecine purgative.

Il est notoire qu'elles sont le plus efficace purificateur du sang et Renovateur du système qui ait jamais été découvert.

Aussi le remède le plus efficace pour les maladies provenant par le mercure ou les mercuriaux dans le cas de syphilis ou vénérie, &c.

Il est notoire que dans toutes les occasions où elles ont été administrées elles ont produit un bon effet, guérissant plusieurs milles cas qui avaient été déclarés incurables.

Il est notoire qu'une boîte de pilules de salsapareille et une bouteille du syrop composé de salsapareille sont suffisantes pour guérir les maladies ci-dessus.

Il est notoire que la seule place où l'on puisse les obtenir naturelles, dans la Nouvelle Orléans, est au No. 96, rue de la Douane. ET No. 96, 2 1

ASSOCIATION MÉDICALE.

LE Docteur DUPRÉ de la faculté de Paris, et le Dr. BARELLE de la faculté de New York, se réunissent pour offrir leurs services aux habitants de cette ville. Ils feront des visites en ville, et l'on trouvera toujours un de ces messieurs à leur office, où ils donneront des consultations, et se chargeront aussi des accouchements et des opérations chirurgicales.

De longues années de séjour à la Vera-Cruz, permettent à Mr. Dupré d'offrir avec confiance le tribut de son expérience pour le traitement de la fièvre jaune.

Ils demeurent rue du Canal, No. 128. 4 juin

SANGSUES—Reçues par l'Anne Louise de Bordeaux, une masse de sangsues de choix, à vendre en entrepôt général, rue du Quartier, No. 36, entre Conti et Levée.

L'entrepôt en sera toujours fourni et les prix ne varieront jamais. 1 juin

MARRONNAGES.

$50 DE RECOMPENSE — Seront payés pour l'arrestation et la mise en geôle à la 1ère municipale de la négresse ELIZA. Elle est mince du corps, livres épaisses de la hauteur de cinq pieds 4 ou 5 pouces, parlant anglais et français. Elle fut ramenée au propriétaire samedi dernier par une personne de la seconde municipalité, mais s'échappa de la personne qui la conduisait à la prison. Depuis elle a été vue plusieurs fois sur le chemin du Bayou.

$15 DE RECOMPENSE.

PARTIE marronne, 13 juin, de l'habitation du soussigné, anciennement Dufau, paroisse de Plaquemines, vingt deux milles au dessous de la Nouvelle Orléans, MERY, négresse MINDA, négresse américaine, âgée d'environ 50 ans, petite taille, mince, figure noire et laide, grande taille, parlant français et anglais, et causant avec volubilité.

La récompense audite, sera donnée à quiconque la logera à la prison de la ville, en donnant avis au soussigné. On est prévenu de quelle-se tient en ville, où elle a plusieurs connaissances.

4 juin—4,19,21,29&6j VICTOR DÉBOUCHE.

$10 DE RECOMPENSE—Parti marron de chez le soussigné le 9 courant, la négresse AGNES, âgée de 20 ans, de petite taille, assez jolie, parlant anglais et français. Elle avait sur elle est partie une robe de mousseline légère, rayée vue dans la résidence de feu Mr. Bourbon de St. Pierre. La dite négresse a été achetée depuis environ 6 semaines de M. Eugène Becoc et acier. La récompense ci-dessus sera donnée à la personne qui la ramènera au soussigné ou qui la logera dans une des geôles de la ville. FILIPPO CIOFFI.

25, rue Union, entre St. Charles et Carondelet.

19 jn—3

$25 DE RECOMPENSE — Partie marronne le 17 juin courant, la négresse SUZANNE, âgée de 25 ans environ, petite, marquée de 13 chiffres de tousseur, une touche derrière chaque oreille, ayant trois dents de devant cassées, parlant français et anglais. La récompense susdite sera payée à quiconque la conduira à une des geôles de l'Etat ou la remettra à ROGER & LABATUT.

18 juin—3 175, Royale.

$25 DE RECOMPENSE.—Est parti marron de l'habitation de Mr. Théo. Fay, rue Ste. Marie, un nègre nommé ARTUS ; il est grand, mince, très noir, front découvert, sans barbe, dents gâtées, portant un chapeau en lisières. Quiconque le livrera aux soussignés ou le fera incarcérer dans une des prisons de cette ville sera gratifié de cette récompense.

FOLLAIN BELLOCQ & DEGELOS.

15 juin 19, rue St Louis.

$10 DE RECOMPENSE.—Parti marron le 9 du courant, le nègre BAZILE, âgé de 20 ans, créole, parlant l'anglais ; taille de 5 pieds, bien fait, teint clair, le regard un peu en dessous, étant bien connu en ville ; il a habitué dans la maison de cotonnade bleu, gilet blanc et d'un chapeau noir.

Les capitaines de bateaux à vapeur et autres, sont notifiés de ne point le donner aide à leurs bord, sous les peines des pénalités de la loi.

11 juin BEAUREGARD.

$5 DE RECOMPENSE.

PARTIE marronne de chez le soussigné, la négresse CELESTE, âgée de quarante ans, ayant des marques sur la figures de la Guinée, les jambes cicatrisée, les talons fendus, elle est sortie samedi à midi, vêtue d'une robe de cotonnade rayée et onise, appartenant dernièrement à M. Gladiny. Ceux qui la prendront la mèneront rue du Quartier no. 141 ou à la geôle.

$10 DE RECOMPENSE.—Parti marron de la commune, le nègre DAVID, âgé de 20 ans, taille de 5 pieds 4 pouces, noir, front découvert, sourcils bien dessinés, nez gros, bouche grande, dents belles, parlant anglais et français, et causant avec volubilité. Il a quelque chose de la nature du singe. Il a été vu dans la Nouvelle Orléans. Il a été vu dans la Nouvelle Orléans. Il a été vu dans la Nouvelle Orléans